



GLOBEVEST CAPITAL

GESTION D'ACTIFS | FONDS ALTERNATIFS
ASSET MANAGEMENT | ALTERNATIVE FUNDS

Rapport 2017 aux porteurs de titres 18 janvier 2018

Aux porteurs de titres:

Le comité d'examen indépendant des fonds Globevest Capital¹ (le "CEI") est heureux de vous soumettre le rapport aux porteurs du fonds d'investissement conformément aux exigences du *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissements*. Le CEI est devenu opérationnel le 16 décembre 2013. Le présent rapport couvre la période du 1 janvier 2017 au 31 décembre 2017.

En vertu du Règlement 81-107, le mandat du CEI est d'examiner les questions de conflits d'intérêts à l'égard du fonds qui lui ont été soumises par le gestionnaire du fonds et de donner son approbation ou ses recommandations, selon la nature du conflit d'intérêt.

Au moins une fois par année, le CEI procède à l'examen des politiques et procédures du gestionnaire concernant les questions de conflits d'intérêts à l'égard du fonds et juge si elles sont adéquates et efficaces. De plus, une évaluation de ses membres, de son indépendance, de son efficacité et de sa rémunération est effectuée.

Les membres du comité sont pleinement satisfaits de l'attitude ouverte et coopérative du gestionnaire et compte continuer à travailler de façon efficace avec la direction du fonds.

Sylvain Lirette, CPA, CA
Président du comité d'examen indépendant

¹ - Le présent rapport est destiné aux investisseurs des fonds Globevest Capital Fonds d'options de vente couvertes et Fonds tactique d'options couvertes.

Période visé par le rapport

Le Comité d'examen indépendant des fonds Globevest Capital est devenu opérationnel le 16 décembre 2013. Le présent rapport couvre la période du 1 janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Membres du CEI

Nom	Résidence	Nomination initiale
Sylvain Lirette, Président	Boucherville (Québec)	Décembre 2013
Gabriel Veilleux, membre	Longueuil, (Québec)	Décembre 2013
Alain Ratelle, membre	Boucherville (Québec)	Décembre 2013

Sylvain Lirette, CPA, CA

Sylvain Lirette est Directeur Finance et Administration pour Glencore Canada. Il possède plus de 20 années d'expérience en trésorerie, analyse financière et consolidation. Il est détenteur d'un baccalauréat en administration des affaires et est membre de l'Ordre des Comptables Professionnels Agréés du Québec depuis 1998.

Gabriel Veilleux, CFA

Gabriel Veilleux est Vice-Président Finance et associé fondateur de Solutions Modex. Il détient un B.Sc. Mathématiques actuarielles de l'Université de Montréal et une M.Sc. Finance de l'École des Hautes Études Commerciales (HEC). Il est aussi CFA depuis 2002.

Alain Ratelle, CPA, CGA

Alain Ratelle est Directeur fiscalité chez TD Assurance. Il possède plus de 20 années d'expérience en fiscalité. Il est détenteur d'un baccalauréat en administration des affaires ainsi que d'un diplôme de 2^{ie} cycle (D.E.S.S) en Fiscalité. Il est membre de l'Ordre des Comptables Professionnels Agréés du Québec depuis 1996.

Les membres ne siègent sur aucun autre comité d'examen indépendant de fonds. De plus, aucun membre n'entretient de relations qui inciteraient une personne raisonnable à remettre en cause l'indépendance des membres.

Détention de titres par les membres du CEI

Au 31 décembre 2017, aucun membre du CEI ne détenait de titres du gestionnaire, de toute personne ou autre entité qui fournit des services au fonds d'investissement ou excédant 10% du fonds d'investissement.

Rémunération des membres du CEI

Les membres du CEI ont droit à une rémunération versée par le fonds. Cette rémunération a été fixée par le gestionnaire. La rémunération totale pour les membres au cours de la période s'élève à 12,000.00\$. Cette rémunération a été fixée en tenant compte des facteurs suivants:

- le nombre, la nature et la complexité des fonds d'investissements;
- la nature et l'importance de la charge de travail des membres du comité;
- la rémunération moyenne.

Les frais sont répartis entre les Fonds en fonction de l'actif net de chaque Fonds.

Prendre note qu'aucune indemnité n'a été versée aux membres.

Questions de conflits d'intérêt

Selon le Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement, le CEI doit examiner toutes les questions de conflits d'intérêts que le gestionnaire a identifiées et soumises au CEI. Selon la nature du conflit, le CEI approuve ou formule une recommandation. De plus, le CEI peut donner au gestionnaire une instruction permanente pour permettre à celui-ci d'agir de façon continue à l'égard d'une question de conflits d'intérêts particulière. Voici une liste des questions soumises au CEI pour la période:

Questions de conflit d'intérêts	Décision de CEI	Instruction
Répartition des frais entre les différents fonds gérés par Globevest Capital	Recommandation positive	N/A
Politique de vote par procuration	Recommandation positive	N/A
Renonciation aux frais de gestion	Recommandation positive	N/A

Aucune instruction permanente n'a été donnée au gestionnaire en 2017.